



jeudi 24 avril, de 18 h à 19 h



## la virtualisation, de A à Z

Simon Decarpentries, responsable des ventes channel virtualisation de Citrix France

assurance

### Bientôt des mouchards sous le capot des automobilistes consentants

Le courtier en assurances Solly Azar compte lancer le 15 mai prochain un boîtier permettant de récupérer à distance certaines données de conduite, pour réduire ou majorer les primes.

Arnaud Devillard, 01net., le 17/04/2008 à 19h20



écrire  
à l'auteur



imprimer  
l'article



envoyer  
par mail



forum  
> 64 avis

■ Les assureurs français lorgnent ce type d'offre depuis un moment, mais il semble que, cette fois ils soient en bonne voie. Solly Azar Assurances, société de courtage en assurances, compte lancer le 15 mai prochain un produit destiné aux automobilistes de 18 à 25 ans appelé Easy Drive. Il permet d'adapter les primes en fonction de données de conduite récupérées à distance grâce à un boîtier GSM/GPS embarqué dans le véhicule.

Le principe : moins l'automobiliste prend de risques au volant, moins il paie. Solly Azar n'assure pas directement, mais propose son produit à des sociétés d'assurances, en complément de leurs contrats. La société a conçu son produit comme un forfait de téléphonie mobile. Son dispositif récupère deux types de données : le nombre de kilomètres parcourus dans le mois et le nombre de trajets effectués de nuit (entre minuit et six heures du matin). La conduite de nuit constituant un risque supplémentaire d'accident chez les jeunes.

#### Un plafond de 1 000 kilomètres par mois

Si le conducteur n'excède pas les 1 000 kilomètres par mois, il peut bénéficier d'un rabais allant jusqu'à 40 % sur sa prime. Au-delà, il devra payer en plus de son forfait mensuel 30 centimes par kilomètre supplémentaire. Quand la barre des 800 kilomètres est atteinte, l'assuré reçoit un SMS d'alerte.

S'il conduit de nuit, c'est 20 euros en sus, quels que soient le nombre de kilomètres, la durée du trajet et le moment dans l'année. La comparaison avec le forfait mobile s'arrête là : si l'automobiliste fait moins de 1 000 kilomètres dans le mois, la distance restante n'est pas reportée sur le mois suivant...

Toutes ces données sont récupérées par un boîtier, muni d'un module GSM et d'un récepteur GPS, conçu par la société Cobra, spécialisée dans les équipements de sécurité et les antivols de voiture. Après avoir souscrit son contrat Easy Drive, l'assuré doit faire installer le boîtier dans les jours qui suivent (le coût du boîtier est compris dans le contrat).

Les données transitent ensuite par le réseau de Bouygues Telecom. Les éventuelles mises à jour sont téléchargeables à distance. Par exemple, Solly Azar envisage déjà comme troisième critère à prendre en compte celui du type de route (communale, nationale ou autoroute).

#### Interdiction de relever la vitesse

« Les données arrivent et sont traitées chez Cobra, qui les met ensuite à la disposition de Solly Azar, précise David Tuchbant, directeur général de Cobra. Solly Azar ne récupère que des données agrégées, à savoir le nombre de kilomètres dans le mois et le nombre de trajets de nuit. » Rien sur la localisation, le temps de conduite, le nombre de trajets, les routes empruntées et la vitesse. Car la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil), qui doit autoriser ce

genre de dispositif avant son entrée en application, l'interdit. Cela reviendrait à surveiller l'automobiliste et à porter atteinte à sa vie privée.

« *On n'a pas le droit de géolocaliser un assuré sans son consentement et de façon permanente, explique Gilles Gosson, directeur technique IARD de Solly Azar. On ne peut pas conserver les données et on ne peut pas se substituer à la force publique ni enregistrer de données d'infraction [excès de vitesse, feux rouges et stops grillés, etc., NDLR].* »

Au Royaume-Uni, Norwich Union a mis en place un tel système et prend en compte la vitesse des assurés, les plages horaires de conduite et les distances. En France, MAAF avait présenté un dossier à la Cnil mais s'était vu refuser son projet, car il relevait les vitesses et les comparait à celles autorisées sur les routes empruntées.

Axa avait eu l'aval de la Commission, mais pour une flotte de véhicules professionnels. Le projet de Solly Azar serait le premier à concerner le grand public en France. Son dossier est cependant toujours étudié par la Cnil, laquelle a besoin de quelques garanties pour donner son accord. Cobra doit lui préciser le format des données et leur durée de conservation. La société propose pour l'instant trois mois.

Attention ! Nous vous rappelons que l'impression de l'article affiché à l'écran n'est destinée qu'à un usage strictement personnel.  
© 1999-2008, 01net.

fermer